

1443, 24 octobre – Moulins.

Charles, duc de Bourbonnais et d’Auvergne, etc., notifie aux gens de ses comptes qu’il a reçu l’hommage de Pierre de Saint Aubin pour tout ce que celui-ci tient de lui en fief dans le duché de Bourbonnais.

A. Original sur parchemin, signé, jadis scellé du sceau secret. 287 x 85-120 mm. Paris, Archives nationales, P 452/2, cote 307.

Charles, duc de Bourbonnois et d’Auvergne, conte de Clermont, de Forez, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chamberier de France, a nos amés et feaulx gens de noz comptes, seneschal de Bourbonnois et a tous noz autres justiciers et officiers ou a leurs lieux tenants, salut. Savoir vous faisons que aujourd’huy notre bien amé escuyer Pierre de Saint Aubin nous a fait les foy et hommaige que tenu nous estoit de fere de tout ce qu’il tient et peut tenir en fief de nous en nostredit pays et duché de Bourbonnois et ressort d’icellui, et nous a juré et promis de tenir et acomplir toutes lez choses contenues es chapitres de fidelité vielz et nouveaulx, ausquelz foy et hommaige nous ledit Pierre de Saint Aubin avons receu sauf et reservé droit de commise et de retenue s’il y exschiet et tout autre a nous et autruy appartenant. Si vous mandons et a chacun de vous si comme il luy appartiendra que le dessus nommé a cause desdits foy et hommaige, vous ne molesté, ne empesché, ne souffré estre molesté ne empesché en aucune maniere, ains se aucuns des biens^(a) estoient pour ce prins, saisi et arresté ou empeschés lez leuis mectiez ou faictes mettre ces lettres veues a plaine delivrance pourveu qu’il rendra et baillera sa nommee et desnombrement de ce qu’il tient en fief de nous en notredite chambre des comptes dedans quarante jours prochains venans. Donné en nostre ville de Molins soubz notre seel secret le XXIII^e jour d’octobre l’an de grace mil CCCC quarante et troys.

Par monseigneur le duc,
(Signé :) Gon.

^(a)biens répété.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des

universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).